



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Date de convocation :

16/09/2021

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Yacine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Jean-Philippe LECOINNET, Daniel RENOULLEAU **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Jade SAVOYE (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Nicole HERISSON (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Mr Yacine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021/59 : PROGRAMME AEP 2022 – RUES DANTON, DE LA LIBERTE, CARRERADA, F. DE MONCADE, DU COUVENT, ANDRE CATALA, IMPASSES DE LA GLACIERE, ILLE FRUIT ET DU 19 MARS 1962

Dans un souci d'amélioration continue du rendement des réseaux d'eau potable, la commune a commandé une actualisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable. Cette étude a mis en évidence un rendement réseau inférieur au seuil réglementaire fixé par décret. En effet, notre rendement réseau de distribution atteint seulement 56,4% (2017), alors que le seuil minimum est de 69,7%.

Suite à toutes ces observations, le bureau d'étude a proposé un programme d'actions hiérarchisées, des travaux indispensables pour améliorer l'état de notre réseau et optimiser le rendement. Le montant total des investissements en travaux à réaliser d'ici 2032 est estimé à 3 200 550 € HT.

En 2018, nous avons alors déposé une demande sur la tranche 1 des travaux. Ces travaux ont concerné les rues Mocquet, de la Parayre, Prosper Merimée, Ste Croix, Jean-Baptiste Monier, place de la résistance et RD916.

En 2019, nous avons poursuivi avec la réalisation de la Tranche 2. Cette deuxième partie des travaux, plus conséquente, concerne la quasi-totalité des réseaux fuyards de la ville. Elle arrive bientôt à terme.

En parallèle de ces travaux conséquents, l'état de notre réseau a entraîné une forte chute du rendement qui est passé à 47,6 % en 2018, et même 39,3 % en 2019... En 2020, nous commençons à percevoir les résultats des forts investissements avec un rendement qui est remonté à 44,6 %.

Il est donc absolument nécessaire de poursuivre nos efforts et la réfection des réseaux en s'attaquant à des rues, repérées sur le schéma directeur de 2017 comme ayant des réseaux vétustes mais qui, à ce jour, sont plutôt à considérer comme fuyards :

- La vétusté est importante à cause de canalisations en fibrociment, datant des années 1960. Elles sont âgées de 60 ans et ont des risques de fissuration importants.
- Rues entourées par des réseaux neufs, donc mises sous pression par les nouvelles canalisations.

Suite à la réalisation des travaux alentours, les agents communaux ont d'ores et déjà dû effectuer plusieurs réparations sur ces tuyaux. Il est ainsi nécessaire de procéder à leur remplacement par des canalisations PVC.

Le Maire propose de réaliser une nouvelle tranche et de rénover les réseaux sur les Rue Danton, Rue de la Liberté, Rue Carrerada, Rue F. de Moncade, Rue du Couvent, Rue André Catala, mais aussi les impasses de la Glacière, Ille Fruit et du 19 Mars 1962. Ces travaux sont évalués à 779 925 € HT.

L'objectif reste de réduire de manière significative les pertes sur le réseau d'eau potable afin de poursuivre l'amélioration du rendement réseau.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le programme d'actions tranche 3 pour un montant de 779 925 € HT ;
- **REALISE** cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- **MENTIONNERA** dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- **DEMANDE** au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et à l'Agence de l'eau une subvention aussi élevée que possible ;
- **DONNE MANDAT** au Département pour percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage et à nous la reverser, en s'engageant à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations ;
- **PREND ACTE** que :
 - l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides ;
 - la durée totale de validité des subventions est fixée à trois ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 23 septembre 2021

Le Maire



William BURGHOFFER

